

**Coût : 600.00 \$**



## **Demande de sanction Pro-Am**

DATE DE LA COMPÉTITION : \_\_\_\_\_ HEURE : \_\_\_\_\_

MÉDECIN : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE du médecin : (     ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

CLUB AFFILIÉ : \_\_\_\_\_

LIEU DE L'ÉVÉNEMENT: \_\_\_\_\_

---

LE CLUB demande la sanction de la FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DE BOXE OLYMPIQUE (FQBO) afin d'organiser une compétition régionale et s'engage à respecter les règlements en vigueur, incluant le Règlement de Sécurité dont une copie apparaît sur le site [www.fqbo.qc.ca](http://www.fqbo.qc.ca);

LE CLUB doit aviser le responsable des officiels de sa région au moins dix (10) jours avant la tenue de la compétition;

LE CLUB doit faire parvenir sa demande de sanction, accompagnée du paiement, à la FQBO au moins quatorze (14) jours avant la tenue de la compétition;

LE CLUB doit procéder aux vérifications nécessaires afin de s'assurer que les boxeurs ET les entraîneurs inscrits au programme sont affiliés à la FQBO;

LE CLUB s'engage à verser une somme minimale de 250.00 \$ à l'officiel responsable de la compétition, afin de rembourser aux officiels présents les frais de repas et de transport;

LE CLUB s'engage à verser un montant supplémentaire à l'officiel responsable selon les barèmes en vigueur lorsqu'une compétition est située à plus de 50 kms du lieu habituel de résidence des officiels;

LE CLUB s'engage à ne pas permettre la tenue d'autres sports de combat durant la portion du programme consacré à la boxe olympique;

LA FQBO s'engage à fournir des gants de compétition approuvés par l'Association internationale de boxe amateur (AIBA);

LA FQBO s'engage à fournir une assurance responsabilité civile d'une valeur maximale de 5 millions, selon le contrat # 6645-78-71 en vigueur avec la compagnie d'assurance Chartis du Canada.

---

**DATE DE LA DEMANDE**

**SIGNATURE DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ DU CLUB**

Révisé le 5.09.2014